

date de convocation:
29 mars 2021
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 17
votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le dix avril, à neuf heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,	
Étaient présents	M. DAGRON, Maire M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, M. DIDIER, M. DOMENECH, Adjoint, M. DUCAT, Mme GUIEBA, Mme BECHIKHL, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, Mme EMPIS, M. DELAPORTE, Mme DUFFO, Mme THIBOT et M. CLEMENT
Absents excusés	/
Pouvoirs	M. SOKPOLI pouvoir à M. SIMON Mme DUCASTEL pouvoir à M. DAGRON
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. DOMENECH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

I APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

APPROUVE le compte rendu de la séance du 20 janvier 2021.

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DESIGNE M. DOMENECH comme secrétaire de séance.

III INFORMATIONS GENERALES

M. le Maire informe :

- Des problèmes rencontrés par un exploitant bûcheron qui effectue des coupes de bois non autorisées, deux procédures d'infraction au Code de l'urbanisme vont être lancées,
- De l'installation de caravanes non autorisée sur le délaissé de la RD 39, le Conseil Départemental engage une procédure avec son service juridique.

IV LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2021/05 Avenant n°4 au marché ELITE / mise à disposition d'un agent

V FINANCES – Rapporteur Mme Didier

Budget communal

APPROUVE le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020,

CONSTATE un excédent en section de fonctionnement de 1 121 156,81 euros et un déficit d'investissement de 372 743,14 euros,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

1 016 233,64 euros à l'article 002 de la section de fonctionnement,

DECIDE de fixer à la somme de 805 362 euros le produit des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021,

FIXE comme suit les taux directs locaux des trois taxes à percevoir au titre de l'année 2021 avec une augmentation de 1.2% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties part communale :

Taxes	Taux 2021
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	10.63 %
Foncier bâti Part communale	17.54 %
Foncier bâti part départementale (en remplacement de la Taxe d'Habitation)	18%
Foncier non bâti	92,37 %

DECIDE de fixer comme suit les subventions de fonctionnement et **RAPPELLE** que les subventions aux associations peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction d'événements ponctuels :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BUDGET 2021
Commune			
CCAS	20 000,00	20 000,00	34 000,00
Commune de Vaux le Pénil (Centre de Loisirs)			80 200,00
Sous total 1	20 000,00	20 000,00	114 200,00
Investissement			
ALJEC	0,00	0,00	
SDESM (fresque)	600,00	240,00	
Sous total 2	600,00	240,00	0,00
Associations			
ALJEC adultes	3 520,00	3 520,00	3 520,00
ALJEC jeunes	3 780,00	3 780,00	3 780,00
ALJEC Subvention exceptionnelle	5 000,00		
ALJEC (Club des Anciens)	950,00	950,00	950,00
ARPAC	400,00	400,00	400,00
ARVAL	200,00	1 000,00	200,00
C.O.S	8 600,00	8 200,00	8 360,00
Comité d'Animation	500,00	500,00	300,00
Donneurs de sang	450,00	450,00	450,00
Jardins de Livry	250,00	250,00	250,00
Livry-Environnement	300,00	300,00	400,00
Petits Minots	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Secours Populaire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Secours Catholique	300,00	300,00	300,00
Société de Chasse	200,00	400,00	200,00
Les Vitraux de Livry	100,00	100,00	100,00
Club de Football La Rochette/VLP	720,00	920,00	736,00
VLP Judo	260,00	230,00	276,00
APILS (Parents d'élèves)	100,00	100,00	100,00
Rivage (Ex APMAD + CCGM)	877,00	933,00	933,00
Soleil d'Automne	160,00	160,00	0,00
Collège La Mare aux Champs	860,00	1 008,00	936,00
Lycée Simone Signoret (Voyage)	320,00	0,00	
Sous total 3	31 847,00	27 501,00	26 191,00
<i>Crédits non affectés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000,00</i>
Sous total avec réserve	31 847,00	27 501,00	27 191,00
TOTAL GENERAL	52 447,00	47 741,00	141 391,00

FIXE à 153 euros la participation de la Société de Chasse à la location des bois communaux pour l'année 2021,

APPROUVE le calcul de provisionnement des créances douteuses,

VOTE le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

2 348 000 euros en section de fonctionnement

1 983 735,17 euros en section d'investissement.

VI AFFAIRES GENERALES – Rapporteur M. Dagron

FIXE les modalités de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3500 habitants

APPROUVE la cession des châteaux d'eau suite au dépôt d'un projet de rénovation pour création d'un habitat insolite

VII AFFAIRES SOCIALES – Rapporteur M. Simon

APPROUVE l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) proposée par le Département de Seine et Marne

VIII COMMUNICATION – Rapporteur Mme Decante

APPROUVE l'avenant à la convention Site Internet avec le Département de Seine et Marne

IX SPL MVSA – Rapporteur M. Arnulf

APPROUVE l'entrée au capital de la SPLMVSA des communes de Boissettes et de Saint Fargeau Ponthierry

X CAMVS – Rapporteur M. Dagron

DESIGNE deux représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : Mme Didier et M. Domenech

XI QUESTIONS DIVERSES

APPROUVE la motion relative à l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

Le Maire, Régis DAGRON

